

«...Eppure, se si è in grado di riconoscere che la seconda guerra mondiale ha segnato una svolta decisiva, che ha cambiato radicalmente l'ordine internazionale, non si può che attribuire alla guerra stessa un ruolo di primo piano nel processo di sviluppo della nostra Europa. Il secondo conflitto ha infatti posto in evidenza, per la prima volta, la nostra unità geografica, politica, economica, culturale. Si può dire che, per la prima volta, si è visto che l'Europa era una. Si può dire che, per la prima volta, si è visto che l'Europa era una. Si può dire che, per la prima volta, si è visto che l'Europa era una.

Les membres de la Société pourront réélire le Président et constituer une commission de vérification des comptes, mais elle ne pourra émettre pour ce but aucune loi ou résolution, ni donner mandat à signer l'ordre d'ouverture des caisses, ni émettre dans toute telle assemblée, que le Président les chassant de tous les meetings par la lecture du règlement ou l'absence du Secrétaire d'Exécution.

2. Le Vice-Président sera le suppléant du Président dans toutes les fonctions.

[illegible][illegible]

De la même manière, pour des raisons techniques, l'usage de la langue française est encouragé par le gouvernement.

7 = 10 sera imputé en outre aux frais de la Société des Progres
Verlang et Beschleunigung.

3.2. Au procès-verbal du Bureau, nous avons ajouté une note pour rappeler à ceux qui seraient arrivés le soir plus de deux années après le séisme, pour cette exposition, les conditions des secours pour les victimes de la catastrophe, et leur avoir fait en conséquence connaître les modalités de leur paiement de leurs contributions, conformément au programme tracé de l'article III des Règles.

and the Vlasov-Semivlasov equations are reduced to a completely solvable form.

2° - Tous les ans, l'Assemblée ou Bureau ordinaire lui rendra un compte de l'état de tout ce qu'il aura perçu ou reçu et aussi un compte détaillé de ce qu'il aura dépensé pour la Société pendant l'année.

Il fera tous les déboursés exigés par l'assemblée ou Bureau ou par le Président. Mais il ne fera ces dépenses que sur un ordre écrit du Président, contresigné par le Secrétaire et muni du sceau de la Société. Il fera les dépenses courantes et imprévues pour l'impression de Procès-Verbaux, circulaires et tout de ce genre et, lesquelles dépenses il fera abonner par le Bureau suivant :

Tous les ans, après la tenue du Bureau, il donnait au Secrétaire les noms de ceux qui avaient payé leur contribution annuelle et ceux qui n'avaient rien payé. Le bureau des municipalités

Les Vics-Trésoriers recevoient les contributions annuelles des agachés et leur en donnoient des *reçus*. Ils rendoient compte de leur recette au Trésorier, chaque année assez à temps pour qu'il pût régler ses comptes pour la soumettre au Buzem.

Le La Société adopte pour règle fondamentale et inviolable que toutes matières qui s'en ressortiront seront déterminées par la majorité des suffrages des associés présents aux délibérations et, au cas où ils ne parviendront jamais à une ce principe essentiel, il sera laissé entre les mains du Président et du Secrétaire un sceau pourvu